



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

## Silencer 120 EC

Date de révision 21-nov.-2025 Version 1 Remplace la version : 21-nov.-2025

Code(s) du produit

INS05525-1

Date d'impression 21-nov.-2025

ADM.02750.1.5.A 9509997

## 1. Identification

### Identificateur de produit

Nom du produit Silencer 120 EC

### Autres moyens d'identification

Document ADAMA-276

Synonymes Lambda-cyhalothrin 120 EC

Numéro(s) d'enregistrement 29052

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Insecticide

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Adresse du fournisseur

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.  
300-191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1  
1-855-264-6262

#### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite  
INFOTRAC:1-800-535-5053(Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group: 1-877-250-9291

## 2. Identification des dangers

Ce produit chimique est enregistré en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) du Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences d'étiquetage diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes pour le lieu de travail des produits chimiques non enregistrés auprès de la LPA. Veuillez consulter la section 15 pour de plus amples informations. Ce produit a été classé conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 205).

### Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 3
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Danger par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 4

### Éléments d'étiquetage

**Mot indicateur: Danger**

### **Mentions de danger**

Toxique en cas d'ingestion  
 Nocif par inhalation  
 Provoque une sévère irritation des yeux  
 Peut provoquer une allergie cutanée  
 Susceptible de provoquer le cancer  
 Peut provoquer somnolence ou vertiges  
 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
 Liquide combustible



### **Precautionary Statements - General**

Tenir hors de portée des enfants

### **Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation  
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit  
 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  
 Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

### **Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin  
 Traitement spécifique (voir les instructions de premiers soins supplémentaires sur cette étiquette)  
 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
 Rincer la bouche  
 NE PAS faire vomir  
 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon  
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin  
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, du produit chimique en poudre ou une mousse anti-alcool pour l'extinction

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Stocker dans un endroit bien ventilé

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**Autres renseignements**

Très toxiques pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

**3. Composition/information sur les ingrédients****Substance**

Non applicable.

**Mélange****Synonymes**

Lambda-cyhalothrin 120 EC.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	CLASSIFICATION INTERNATIONALE SGS
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene	64742-94-5	74-83	Asp. Tox. 1 (H304)Carc. 2 (H351)Aquatic Chronic 2 (H411)STOT SE 3 (H336)
lambda-cyhalothrin	91465-08-6	11-14	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 2 (H330) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Alkyl(C10-16)benzenesulfonic acid, calcium salt	68584-23-6	2-4	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)
Solvent naphta (petroleum), heavy arom	64742-94-5	1-3	Flam. Liq. 4 (H227) Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H336) Aquatic Acute 2 (H401) Aquatic Chronic 2(H411)
Naphthalene	91-20-3	< 1	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Carc. 2 (H351)

**4. Premiers soins****Description des premiers soins****Conseils généraux**

Secouriste: Faire attention à se protéger.

**Inhalation**

Déplacer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Appeler un médecin.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Consulter un médecin s'il y a lieu.

**Ingestion** Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

**Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins** Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

#### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

**Symptômes** Aucun connu.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

**Note aux médecins** Traiter en fonction des symptômes.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés** Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Eau pulvérisée. Mousse antialcool.

**Incendie majeur** AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

**Dangers particuliers associés au produit chimique** Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs avec une pulvérisation d'eau. Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### **Données sur les risques d'explosion**

**Sensibilité au choc** Aucun.

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Oui.

**Équipement de protection particulier pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

**Autres renseignements** Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de confinement** Si sans risque, arrêter la fuite. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

**Méthodes de nettoyage** Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

#### Conseils sur la manutention sécuritaire

Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou la brume. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser avec une ventilation locale. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

#### Conditions d'entreposage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Stocker conformément à la réglementation nationale particulière. Entreposer conformément à la réglementation locale. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Stocker à l'écart des autres matières.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec	ACGIH TLV
Naphthalene 91-20-3	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm S*

### Contrôles techniques appropriés

#### Mesures d'ingénierie

Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection à fermeture étanche.

#### Protection des mains

Porter des gants appropriés.

#### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

**Considérations générales sur l'hygiène**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipulé le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Aspect</b>			
<b>État physique</b>	: Liquide transparent		
<b>Couleur</b>	: jaune clair		
<b>Odeur</b>	: Aromatique		
<b>Seuil olfactif</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>pH</b>	: 6 - 7	EPA-OPPTS 830.7000	
<b>Point de fusion / point de congélation °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Point d'éclair °C</b>	: 62	EPA-OPPTS 830-6315	
<b>Taux d'évaporation</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Non applicable		
<b>Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou limite d'explosivité</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Pression de vapeur kPa</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Densité de vapeur</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Densité relative</b>	: 0.9 - 1.0	EPA-OPPTS 830.7300	
<b>Solubilité(s) mg/l</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Coefficient de partage Log Pow</b>	:		Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires
<b>Température d'auto-inflammation °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Température de décomposition °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Viscosité cinématique mm<sup>2</sup>/s 40 °C</b>	: 2.6	OPPTS 830.7100	
<b>Propriétés explosives</b>	: Pas un explosif		
<b>Propriétés comburantes</b>	: Faible	EPA-OPPTS 830.6314	
<b>Tension superficielle</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Dimension de particules</b>	: Non applicable		

**Autres renseignements**

**Masse volumique apparente g/ml** : Non applicable

**10. Stabilité et réactivité****Réactivité**

Aucun renseignement disponible.

**Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**Risques de réactions dangereuses**

Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles. Chaleur excessive.

**Matières incompatibles**

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

**Produits de décomposition dangereux** : Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

**Données sur les effets**

**toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: 98.11	Rat	EPA-OPPTS 870.1100	
DL50 par voie cutanée mg/kg	: > 2000	Rat	EPA-OPPTS 870.1200	
CL50 par inhalation CL50	: 1.83	Rat	EPA-OPPTS 870.1300	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: N'irrite pas la peau	Lapin	EPA-OPPTS 870.2500	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Irritant pour les yeux	Lapin	EPA-OPPTS 870.2400	
Sensibilisation	: Sensibilisant cutané	Cobaye	EPA-OPPTS 870.2600	

**Toxicité chronique**

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Nom chimique**

lambda-cyhalothrin : Non classé

**Cancérogénicité**

**Nom chimique**

Hydrocarbures, C10, aromatics, >1% : Susceptible de provoquer le cancer

naphthalene

lambda-cyhalothrin : Non cancérogène

Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
lambda-cyhalothrin		Group 2A		X
Naphthalene	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X

**Toxicité pour la reproduction**

**Nom chimique**

lambda-cyhalothrin : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.

**STOT - exposition unique**

**Nom chimique**

Hydrocarbures, C10, aromatics, >1% : H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

naphthalene

lambda-cyhalothrin : Aucune donnée disponible

**STOT - exposition répétée**

**Nom chimique**

lambda-cyhalothrin : Aucune donnée disponible

**Danger par aspiration****Nom chimique**

Hydrocarbures, C10, aromatics, >1% naphthalene : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
 lambda-cyhalothrin : Aucune donnée disponible

**Écotoxicité****Toxicité pour le milieu aquatique****Toxicité aiguë**

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Poissons CL50 (96 h) mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			
<b>Crustacés CE50 (48 h) mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			
<b>Algues CE50 - 72 h mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			
<b>Autres plantes CE50 mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			

**Toxicité aquatique chronique****Poissons NOEC mg/l**

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Poissons NOEC mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			
<b>Crustacés NOEC mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			
<b>Algues NOEC mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			
<b>Autres plantes NOEC mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			

**Toxicité terrestre****Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg**

**Nom chimique**  
 lambda-cyhalothrin : > 3950 Canard colvert

**Abeilles DL50 par voie orale µg/bee**

**Nom chimique**  
 lambda-cyhalothrin : 0.909

**Dégradation abiotique****Eau DT50 jours**

**Nom chimique**  
 lambda-cyhalothrin : ---- Aucune donnée disponible

**Sol DT50 jours**

**Nom chimique**  
 lambda-cyhalothrin : ---- Aucune donnée disponible

**Biodégradation****Nom chimique**

lambda-cyhalothrin : Aucune donnée disponible

**Log Pow**

	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
--	----------------	----------------	------------------

**Facteur de bioconcentration (FBC)****Nom chimique**

lambda-cyhalothrin : ---- Faible potentiel de



<u>Adsorption/désorption</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Nom chimique lambda-cyhalothrin	: ----		bioaccumulation  Faible mobilité dans le sol

### 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.
<b>Emballage contaminé</b>	Ne pas réutiliser les contenants vides.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

N° ID/ONU	UN2902
Désignation officielle de transport de l'ONU	Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (.lambda.-Cyhalothrine)
Classe de danger	6.1
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	16
Polluant marin	.lambda.-Cyhalothrine.
Désignation	UN2902, Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (.lambda.-Cyhalothrine), 6.1, III

#### DOT

N° ID/ONU	UN2902
Désignation officielle de transport de l'ONU	Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (.lambda.-Cyhalothrine)
Classe de danger	6.1
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	IB3, T7, TP2, TP28
Désignation	UN2902, Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (.lambda.-Cyhalothrine), 6.1, III, Polluant marin
Numéro du guide des mesures d'urgence	151

#### IATA

Numéro ONU	UN2902
Désignation officielle de transport de l'ONU	Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (.lambda.-Cyhalothrine)
Classe (s) de danger relatives au transport	6.1
Groupe d'emballage	III
Code ERG	6L
Dispositions particulières	A3, A4
Désignation	UN2902, Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (.lambda.-Cyhalothrine), 6.1, III

#### IMDG

Numéro ONU	UN2902
Désignation officielle de transport de l'ONU	Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (.lambda.-Cyhalothrine)
Classe de danger	6.1
Groupe d'emballage	III

EmS-N°

Dispositions particulières

Désignation

F-A, S-A

61, 223, 274

UN2902, Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (.lambda.-Cyhalothrine), 6.1, III, Polluant marin



## 15. Informations sur la réglementation

**The laws, regulations and standards listed below have requirements on the management of this product:**

### Règlements internationaux

#### Inventaires internationaux

TSCA

LIS/LES

EINECS/ELINCS

ENCS

IECSC

KECL

PICCS

AICS (Australie)

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

#### Légende :

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

#### uméro d'homologation du Pesticide pesticide No. 29052

Déclaration relative aux produits antiparasitaires

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Lisez l'étiquette avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire. Ces exigences d'étiquetage diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Les renseignements ci-dessous sont les dangers requis sur l'étiquette du produit antiparasitaire : DANGER, POISON

Différence entre la FDS et l'étiquette du produit

	PCPA Étiquette du produit	GHS SDS
Mot indicateur	DANGER, POISON	Danger
Toxicité aiguë - orale	POISON	Toxique en cas d'ingestion
Toxicité aiguë - inhalation	Nocif par inhalation	Nocif par inhalation
Irritation des yeux	Grave irritation des yeux	Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation de la peau	Sensibilisant potentiel de la peau	Peut provoquer une allergie cutanée
STOT - exposition unique	NA	Peut provoquer somnolence ou vertiges
Cancérogénicité	NA	Susceptible de provoquer le cancer
Danger par aspiration	Mortel en cas d'ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires

**16. Autres informations**

<b>NFPA</b>	Risques pour la santé	2	Inflammabilité	2	Instabilité	0	Propriétés physiques et chimiques -
<b>HMIS</b>	Risques pour la santé	2	Inflammabilité	2	Dangers physiques	0	Protection individuelle
	*						X

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION**

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

**Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique

Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

**Date de révision** 21-nov.-2025**Note de révision** Aucun renseignement disponible.**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique